

qu'un préopinant a fait allusion à 10 ou 11 crédits, ce soir, on lui a demandé de parler de chaque article à mesure qu'il était mis en délibération. Je proteste donc contre le crédit à l'étude, comme je l'ai fait à sept heures et demie à l'égard d'autres articles et comme je le ferai encore au sujet d'un certain nombre de crédits qu'il nous reste à examiner. Le crédit dont nous sommes saisis devrait être retiré et, suivant la procédure habituelle, le gouvernement devrait demander au Parlement d'apporter une modification à la loi pertinente.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je ne veux pas prolonger le débat, mais les membres de notre groupe ne manquent pas d'endurance. Le ministre a bien expliqué le but du crédit ; toutefois, je le répète, ce n'est pas cela qui m'intéresse. Je ne critique pas le but que cherche à atteindre le ministre, mais je l'invite à procéder de la manière habituelle et à présenter un bill modificateur à ce sujet.

Le ministre a dit qu'il serait malheureux que le changement soit trop retardé. Je ne prévois pas de long délai à l'égard de cette question. Comme je l'ai mentionné au sujet des autres crédits qui seront présentés sous forme de projet de loi au cours de la prochaine session, pourquoi ne pouvons-nous être saisis d'un petit bill, dont une ligne supprimerait les mots qu'il faut supprimer, et pourquoi la Chambre ne pourrait-elle adopter ce bill en quelques minutes? Je signale au président du Conseil privé que, lorsqu'il faut étudier des questions urgentes, il n'est pas contraire à la coutume d'interrompre l'Adresse en réponse au discours du trône pour expédier les questions à traiter.

Ce que je prévois au sujet de telles questions, au fond desquelles nous ne sommes pas opposés, c'est que la semaine prochaine nous pourrions prendre quinze minutes, un jour ou l'autre, à 5 h. 45 ou à 9 h. 45 ou de 10 h. à 10 h. 15 pour adopter deux ou trois petits bills, déjà discutés en comité aujourd'hui, ce qui régulariserait les modifications à nos lois. Voilà le point que je voulais faire ressortir et la demande que je fais au ministre du Revenu national et au président du Conseil privé.

L'adoption des crédits supplémentaires a été retardée parce que l'on a tenté d'apporter des changements à des mesures législatives au moyen de ces crédits. Voilà ce à quoi nous nous opposons. Peu importe que cela ait déjà été fait. Il me semble que nous devrions établir notre ligne de conduite et nous assurer que cela ne se produira pas de nouveau. Voilà pourquoi nous insistons sur ce

point. Adoptons des crédits supplémentaires pour les fins prévues, soit une addition aux crédits principaux, comme nous l'avons fait il y a quelques instants au sujet de la défense nationale. Le président du Conseil privé a dit que le montant de 7 millions de dollars dans ce cas ne constituait qu'une addition à la somme de 400 millions de dollars votée à l'égard des chars et des véhicules blindés lorsque le budget principal nous a été présenté. On en avait sous-estimé le coût. Voilà la raison de ces crédits supplémentaires, et les députés comprennent ce point. Les crédits supplémentaires n'ont pas pour objet de modifier les lois du Canada, et voilà un crédit qui devrait être retiré.

M. Olson: Monsieur le président, je partage dans une certaine mesure l'avis de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre selon lequel on ne devrait pas apporter d'importantes modifications aux lois par le truchement des crédits supplémentaires. Toutefois, le ministre a expliqué que l'objet du crédit à l'étude est simplement de rendre justice à certains entrepreneurs qui ont conclu des contrats avec des maisons en vue de l'exécution de travaux qui ne pouvaient être achevés avant l'imposition de la taxe de vente. On tient tout simplement à rendre justice à ces entrepreneurs aux prises avec une loi du Parlement qui ne leur laisse aucun choix. Je veux dire par là que si l'on imposait la taxe, leur prix de revient s'accroîtrait sensiblement quant aux contrats qui les lient irrémédiablement. Il me semble qu'il ne s'agit pas d'une modification importante à la loi, car si l'on avait conclu des contrats après que les entrepreneurs eurent appris l'existence de la taxe de vente sur les matériaux de construction, ils auraient pu l'inclure dans leurs prévisions.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que le député de Winnipeg-Sud-Centre reconsidérera cette affaire, car il ne s'agit pas d'une modification importante à la loi qui impose la taxe de vente. On aide simplement ceux qui se sont trouvés dans une impasse.

En ce qui concerne certains contrats pour le barrage de la rivière de la Paix, je me souviens bien que plusieurs membres de notre parti avaient proposé au gouvernement de prendre une mesure de ce genre, car il y avait des contrats de plusieurs millions de dollars pour lesquels les matériaux n'avaient pas pu être achetés. C'est simplement rendre justice à ceux qui se sont faits prendre au mauvais moment à cause d'une loi du Parlement. J'espère que nous pouvons reconnaître qu'il faut redresser certains torts.